

RÈGLEMENT

CONCOURS PHOTOS



Mairie de RIANNS - 30 Rue de la République - 83560 RIANNS

La Mairie de RIANS organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1 - THÈME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « *RIANS, au fil des saisons* ».
La photo la plus originale sera récompensée.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans résidant à Rians. Un justificatif de domicile sera exigé lors de l'envoi des clichés. Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 - DURÉE DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au 20 septembre 2023.

4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Une photo par participant.

La photographie doit respecter le thème « *RIANS, au fil des saisons* ».

Les photos doivent être en format maximal de 300 dpi et environ 2400*3500 pixels.

Les photos peuvent être retouchées (lumière, contraste et couleur optimisés), mais ne doivent pas faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos.

Chaque participant devra envoyer la photo de « *RIANS, au fil des saisons* » par mail à l'adresse suivante : n.louis@mairie-rians.fr accompagnée du bulletin de participation et d'un justificatif de domicile.

Tout autre moyen de participation ne sera pas pris en compte.

Chaque participant devra indiquer :

- le nom, prénom et l'adresse de l'auteur de la photographie
- l'adresse mail et le numéro de téléphone du participant
- le titre de la photo
- le crédit photo
- la date de la photo et son lieu de prise de vue.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5 - JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur leur originalité et beauté.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6 - PRIX ET RÉCOMPENSES

Toutes les photos seront exposées au Syndicat d'Initiative de Rians en octobre 2023.

Le concours est doté d'un séjour aux Pins Penchés.

7 - INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL. :

MAIL : _____ **@**

DATE DE NAISSANCE :

Je soussigné(e)souhaite participer au concours photos organisé par la Mairie de Rians jusqu'au 20 septembre 2023.

Je déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepter les conditions.

J'autorise la Mairie de Rians à utiliser ma photographie de « *RIANS, au fil des saisons* » pour tout support de communication ou toute exposition.

Je certifie résider à Rians et je joins à ce bulletin de participation un justificatif de domicile.

Fait à Rians, le

Signature du candidat :

Bulletin à retourner par mail, accompagné des photographies, à l'adresse suivante :
n.louis@mairie-rians.fr

Date limite de dépôt le 20 septembre 2023.